

A V I S

La 5^{ème} séance du Conseil Municipal se tiendra à l'espace Aragon, salle Léo Lagrange,
Le MARDI 24 NOVEMBRE 2020 à 20 heures 30 précises,

Conformément à la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et dans le respect des règles sanitaires liées à la Covid-19 :

- la séance se déroulera à l'espace Aragon, salle Léo Lagrange,
- la séance se tiendra sans public avec retransmission des débats en direct (lien sur le site www.mairie-ollainville91.fr),
- le quorum est abaissé au tiers des membres présents et chaque membre peut être porteur de deux pouvoirs.

I AFFAIRES GENERALES

- Décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, depuis le 3 septembre 2020
- Constitution d'une commission consultative pour les marchés à procédure adaptée (MAPA)

II. INTERCOMMUNALITE

- Rapport d'activité 2019 – Cœur d'Essonne Agglomération
- ZAC des Belles-Vues – Réalisation du groupe scolaire : signature d'un avenant n°1 à la convention quadripartite

III. FINANCES

- Autorisation d'utilisation des crédits d'investissement dans l'attente du vote du Budget Primitif 2021
- Demande de subvention départementale - Appel à projets 2020 : Aide à l'achat de petit équipement fixe ou mobile (sport-santé / sports de nature)

IV. DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

- Charte d'organisation et de fonctionnement du Comité Consultatif des Aînés : approbation

V. PERSONNEL

- Création d'emploi

VI. URBANISME

- ZAC des Belles-Vues – Cession des terrains communaux à la SORGEM – 1^{ère} phase
- Convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France : compte-rendu d'activité 2019
- Détermination des périmètres de Projets Urbains Partenariaux (PUP) sur la commune d'Ollainville
- Opposition au transfert de la compétence en matière de Plan local d'urbanisme (PLU), de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, à Cœur d'Essonne Agglomération
- Immeuble sis à l'intersection de la rue du Gay Pigeon et du chemin des Bûchettes cadastré AI 50 et AI163 – Déclaration de l'état d'abandon manifeste et autorisation à donner au Maire afin de poursuivre la procédure d'expropriation au profit de la commune
- Dénomination de la voirie desservant l'opération immobilière de la SCI OLLAINVILLE DOMAINES sise Rue du Gay Pigeon – Parcelle AK 158

VII. INFORMATION

- Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle (SYORP) : Rapport d'activité 2019
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et du Cycle de l'Eau (SIARCE) : Rapport d'activité 2019

Le 18 novembre 2020

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire



Mairie d'Ollainville
2, rue de la Mairie 91340 OLLAINVILLE
Tél. : 01 69 26 19 19 • Fax : 01 69 26 19 10 • www.mairie-ollainville91.fr